



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

12 DEC. 2018

DIVISION MONS

Greffé



18182719

N° d'entreprise : **0462 203 218**

Dénomination

(en entier) : **CARLIER MOTOR M.L.**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **ZONING ARTISANAL DE LA RIVIERETTE 69 - 7330 SAINT-GHISLAIN**

Objet de l'acte : DEMISSIONS - NOMINATIONS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2018

Après avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité des voix :

1. De prendre acte de la démission de Monsieur Marcel CARLIER de ses mandats d'administrateur et d'administrateur délégué et de prendre acte de la démission de Madame Ludivine Madeleine LANDUYT de son mandat d'administrateur à ce jour.

L'Assemblée générale prend acte que ses membres s'engagent à confirmer ces démissions et à voter la décharge de ces administrateurs lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire, sauf en cas de dol, faute grave ou faute légère habituelle;

2. De prendre acte de la démission des mandataires spéciaux, avec effet ce jour ;

3. De nommer à compter de ce jour, en tant qu'administrateur de la Société, Monsieur Frédéric D'HAENE, N.N. 72.06.26-159.33, domicilié à 7900 LEUZE-EN-HAINAUT, Chemin de motte à faulx, n° 16b, ici présent et qui a accepté ;

4. De nommer à compter de ce jour, en tant qu'administrateur de la Société, Monsieur Filip D'HAENE, N.N. 66.09.03-099.96, domicilié à 7860 LESSINES, Profond Chemin, n° 68, ici présent et qui a accepté ;

5. De nommer à compter de ce jour, en tant qu'administrateur de la Société, la SPRL ETABLISSEMENTS D'HAENE dont le siège social est établi à 7900 Leuze-en-Hainaut, Boulevard Paul-Henri Spaak 6, inscrite à la BCE sous le numéro 0427.069.125, représentée par Monsieur Filip D'HAENE, représentant permanent, ici présent et qui a accepté ;

Que les mandats d'administrateurs nouvellement nommés seront exercés à compter de ce jour et pour une durée de six ans renouvelable ;

Que leurs mandats d'administrateur seront exercés à titre gratuit sauf décision contraire que l'Assemblée générale pourrait prendre.

Pour extrait conforme,

La SPRL ETABLISSEMENTS D'HAENE,

représentée par son représentant permanent, FILIP D'HAENE

Administrateur

Monsieur Filip D'HAENE

Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/12/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).